Réf. Farde e-Assemblées : 2377999

N° OJ : 128

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Culture.- Subsides spécifiques.- Asbl Brufête : 120.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brufête;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire 2020, sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 120.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Brufête pour la réalisation du Plan de relance du secteur culturel réparti comme suit:

1) 30.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020; ED 20/47763;
2) 20.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020; ED 20/47773;
3) 70.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020; ED 20/47808;

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire 2020, ous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2020, adopté par le Conseil communal du 09/11/2020.

Annexes :